

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 178

28 janvier 2011

### SOMMAIRE

<b>Administration - Organisation - Services</b>		<b>Home Service S.à r.l.</b>	<b>8535</b>
.....	<b>8516</b>	<b>Immobilière Ceccon S.à.r.l.</b>	<b>8535</b>
<b>Air Ghelamco</b>	<b>8528</b>	<b>Instaltec S. à r.l.</b>	<b>8536</b>
<b>Altuma S.A.</b>	<b>8543</b>	<b>I Saponi d'Italia Sàrl</b>	<b>8535</b>
<b>Ashford Holdings S.A.</b>	<b>8507</b>	<b>Jersa Holding S.A.</b>	<b>8541</b>
<b>Belron NS S.à r.l.</b>	<b>8502</b>	<b>Jersa Holding S.A.</b>	<b>8542</b>
<b>BK Restaurant S.à r.l.</b>	<b>8505</b>	<b>Jersa Holding S.A.</b>	<b>8541</b>
<b>Capricorn Administration Services Lu-</b>		<b>Jersa Holding S.A.</b>	<b>8541</b>
<b>xembourg S.à r.l.</b>	<b>8535</b>	<b>Jersa Holding S.A.</b>	<b>8536</b>
<b>Charterhouse Stone S.à r.l.</b>	<b>8543</b>	<b>Jersa Holding S.A.</b>	<b>8541</b>
<b>Commercial &amp; Industrial Investment Com-</b>		<b>K-Engineering</b>	<b>8542</b>
<b>pany S.A.</b>	<b>8521</b>	<b>Konplott S.à r.l.</b>	<b>8542</b>
<b>Commercial &amp; Industrial Investment Com-</b>		<b>Konplott S.à r.l.</b>	<b>8542</b>
<b>pany S.A.</b>	<b>8521</b>	<b>Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Lu-</b>	
<b>Complus Holding S.A.</b>	<b>8521</b>	<b>xembourg)</b>	<b>8512</b>
<b>Complus Holding S.A. SPF</b>	<b>8521</b>	<b>Les Charmes S.à r.l.</b>	<b>8543</b>
<b>Curlyns S.A.</b>	<b>8536</b>	<b>Lion Participations SA Holding</b>	<b>8543</b>
<b>Europro S.A.</b>	<b>8512</b>	<b>Logis-Décors S.A.</b>	<b>8543</b>
<b>Floristik Hoffmann S.à r.l.</b>	<b>8520</b>	<b>Macquarie International Investments Hol-</b>	
<b>Floristik Hoffmann S.à r.l.</b>	<b>8520</b>	<b>dings L.P. &amp; Cies S.E.N.C.</b>	<b>8536</b>
<b>Floristik Hoffmann S.à r.l.</b>	<b>8527</b>	<b>Magni S.A.</b>	<b>8507</b>
<b>Floristik Hoffmann S.à r.l.</b>	<b>8520</b>	<b>Maxi S.A.</b>	<b>8544</b>
<b>Floristik Hoffmann S.à r.l.</b>	<b>8521</b>	<b>MECANO SERVICES Edmond Georges S.à</b>	
<b>Focalize S.à r.l.</b>	<b>8527</b>	<b>r.l.</b>	<b>8544</b>
<b>GCPO Invest S.A.</b>	<b>8528</b>	<b>Mercator Asset Management S.A.</b>	<b>8541</b>
<b>G.F.E. Holding S.A.</b>	<b>8544</b>	<b>Roda Investments SA</b>	<b>8517</b>
<b>G.F.E. Holding S.A.</b>	<b>8544</b>	<b>Romain HEIRENS Sàrl</b>	<b>8516</b>
<b>H.B.F. Limited S.à r.l.</b>	<b>8528</b>	<b>Schunck Design S.à r.l.</b>	<b>8514</b>
<b>HEIRENS Sàrl</b>	<b>8516</b>	<b>Ternium Investments S.à r.l.</b>	<b>8498</b>
<b>Hofinco S.A.</b>	<b>8535</b>	<b>Tim House S.A.</b>	<b>8542</b>
<b>Hofinco S.A. Holding</b>	<b>8534</b>	<b>Tradesystem Sàrl</b>	<b>8544</b>
<b>Hofinco S.A. Holding</b>	<b>8535</b>	<b>VGSSE S.A.</b>	<b>8528</b>

**Ternium Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 154.306.

Before Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg on the sixth day of the month of December two thousand and ten,

there appeared

Ternium S.A., a société anonyme having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 98668, represented by Raúl Héctor Darderes, residing in Buenos Aires, Argentina, and Javier Marti, professionally residing in Buenos Aires, Argentina, pursuant to a proxy dated December 6, 2010 which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed *in varietur* by the proxyholders and the undersigned notary,

being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “Ternium Investments S.à.r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154306, incorporated by deed of the undersigned notary dated July 16, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1725, page 82779, of August 24, 2010. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all thirty six thousand (36,000) Class A Units in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.

II. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four billion nine hundred and sixty six million five hundred and ninety one thousand five hundred and thirty seven dollars of the United States of America (USD4,966,591,537.00) so as to bring it from its current amount of thirty six thousand dollars of the United States of America (USD 36,000) to four billion nine hundred and sixty six million six hundred and twenty seven thousand five hundred and thirty seven dollars of the United States of America (USD4,966,627,537.00) by the issue of four billion nine hundred and sixty six million five hundred and ninety one thousand five hundred and thirty seven dollars of the United States of America (4,966,591,537) Class B Units of a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.00) each and a total subscription price of nine billion nine hundred and thirty three million one hundred and eighty three thousand seventy four dollars of the United States of America with thirty five cents (USD9,933,183,074.35); subscription to the so issued Class B Units by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in kind consisting of: (a) 38,885,970 ordinary shares, without par value, of Ternium Brasil S.A. a corporation (sociedade por ações) organized under the laws of Brazil, registered with the National Registry of Legal Entities (Cadastro Nacional da Pessoa Jurídica) under number 09.656.666/0001-77, and having its registered office at Av. Rio Branco No. 110 – 6th floor, suite 601, City of Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro, Brazil (“Ternium Brasil”), representing 95% of the issued share capital of Ternium Brasil (the “Ternium Brasil Shares”); (b) 100,000 registered shares, par value CHF1.00 (one Swiss Franc) per share, of Ternium Investments Switzerland AG, a corporation (Aktiengesellschaft) organized under the laws of Switzerland, registered with the Register of Commerce of the Canton of Zug (Handelsregister des Kantons Zug) under number CH-170.3.034.919-9, and having its registered office at Industriestrasse 16, Zug, Switzerland (“Ternium Investments Switzerland”), representing 100% of the issued share capital of Ternium Investments Switzerland (the “Ternium Investments Switzerland Shares”); (c) 73,759,206,716 bearer shares, par value UYU1.00 (one Uruguayan Peso), of Ternium Investments S.A. (formerly known as Dirken Company S.A.), a corporation (sociedad anónima) organized under the laws of Uruguay, with Taxpayer Registration (Registro Único de Contribuyente) number 216089580019, and having its registered office at La Cumparsita 1373, 2nd floor, Montevideo, Uruguay (“Ternium Investments Uruguay”), representing 100% of the issued share capital of Ternium Investments Uruguay (the “Ternium Investments Uruguay Shares”); (d) 1 corporate unit (quota), having a nominal value of EUR1,712,413.42 (one million seven hundred and twelve thousand four hundred and thirteen Euro with forty two cents), of Ylopa – Serviços de Consultadoria Lda., a limited liability company (sociedade por quotas) organized under the laws of Portugal, registered with the Register of Commerce of the Madeira Free Zone (Conservatória do Registro Comercial de Zona Franca da Madeira) under number 511 138 083, and having its registered office at Rua da Alfândega, n° 74-76, 2nd floor, G, Funchal, Madeira, Portugal (“Ylopa”), representing approximately 85.62% of the corporate capital of Ylopa (the “Ylopa Quota”, and together with the Ternium Brasil Shares, the Ternium Investments Switzerland Shares and the Ternium Investments Uruguay Shares, collectively the “Shares”); (e) financial securities (valeurs mobilières) held by the Sole Shareholder on the date hereof (the “Securities”); (f) claims against Consorcio Siderurgia Amazonia, S.L. (Sociedad Unipersonal), a sole-member limited company (sociedad limitada unipersonal) organized under the laws of Spain, for an aggregate amount of USD220,320,837.50 (two hundred and twenty million three hundred and twenty thousand eight hundred and thirty seven U.S. Dollars with fifty cents); (g) claims against Ternium Internationaal B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) organized under the laws of the Netherlands, for

an aggregate amount of USD397,733,110.40 (three hundred and ninety seven million seven hundred and thirty three thousand one hundred and ten U.S. Dollars with forty cents); (h) claims against Ternium Procurement S.A., a corporation (sociedad anónima) organized under the laws of Uruguay, for an aggregate amount of USD403,267,447.61 (four hundred and three million two hundred and sixty seven thousand four hundred and forty seven U.S. Dollars with sixty one cents); (i) claims against Ternium Treasury Services B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) organized under the laws of the Netherlands (“TTS”), for an aggregate amount of USD34,881,066.23 (thirty four million eight hundred and eighty one thousand sixty six U.S. Dollars with twenty three cents); (j) claims against TTS for an aggregate amount of EUR23,573,546.31 (twenty three million five hundred and seventy three thousand five hundred and forty six Euro with thirty one cents), which, applying an exchange rate of USD/EUR of 1.2983, is equivalent to USD30,605,535.17 (thirty million six hundred and five thousand five hundred and thirty five U.S. Dollars with seventeen cents) (the claims referred to in items (f),(g), (h), (i) and (j), collectively the “Claims”); and (k) cash for a total of USD24,975,810.81 (twenty four million nine hundred and seventy five thousand eight hundred and ten U.S. Dollars with eighty one cents) (the “Cash”, and together with the Shares, the Securities and the Claims, the “Contribution in Kind”); Approval of the valuation of the Contribution in Kind at nine billion nine hundred and thirty three million one hundred and eighty three thousand seventy four dollars of the United States of America with thirty five cents (USD9,933,183,074.35); Allocation of an amount of four billion nine hundred and sixty six million five hundred and ninety one thousand five hundred and thirty seven dollars of the United States of America (USD4,966,591,537.00) to the share capital of the Company, allocation of an amount of four billion four hundred and sixty nine million nine hundred and twenty eight thousand seven hundred and eighty three dollars of the United States of America with sixty five cents (USD4,469,928,783.65) to the share premium reserve and allocation of an amount of four hundred and ninety six million six hundred and sixty two thousand seven hundred and fifty three dollars of the United States of America with seventy cents dollars of the United States of America (USD496,662,753.70) to the legal reserve.

2. Consequential amendment of article 5.3. of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions have been passed:

*Sole resolution*

It was resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of four billion nine hundred and sixty six million five hundred and ninety one thousand five hundred and thirty seven dollars of the United States of America (USD4,966,591,537.00) so as to bring it from its current amount of thirty six thousand dollars of the United States of America (USD 36,000) to four billion nine hundred and sixty six million six hundred and twenty seven thousand five hundred and thirty seven dollars of the United States of America (USD4,966,627,537.00) by the issue of four billion nine hundred and sixty six million five hundred and ninety one thousand five hundred and thirty seven dollars of the United States of America (4,966,591,537) Class B Units of a par value of one dollar of the United States of America (USD 1.00) each and a total subscription price of nine billion nine hundred and thirty three million one hundred and eighty three thousand seventy four dollars of the United States of America with thirty five cents (USD9,933,183,074.35).

Thereupon, the four billion nine hundred and sixty six million five hundred and ninety one thousand five hundred and thirty seven (4,966,591,537) Class B Units have been subscribed by the Sole Shareholder represented

by Raúl Héctor Darderes and Javier Marti as indicated hereabove.

The total subscription price of the new Class B Units has been fully paid up by way of the Contribution in Kind as described and defined in the agenda.

The Sole Shareholder acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a “Report by the Board of Managers of Ternium Investments S.à.r.l. (the “Company”) on a proposed contribution in kind by Ternium S.A.” dated 6 December 2010 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows: “After careful consideration of all information considered appropriate, nothing has come to the Board’s attention that causes the Board to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the sum of the nominal value and issue premium of the Class B Units to be issued in exchange for the Contribution, and the related legal reserve, which totals USD9,933,183,074.35 (nine billion nine hundred and thirty three million one hundred and eighty three thousand seventy four U.S. Dollars with thirty five cents).”

The Sole Shareholder approved the valuation of the Contribution in Kind at nine billion nine hundred and thirty three million one hundred and eighty three thousand seventy four dollars of the United States of America with thirty five cents (USD9,933,183,074.35) and decided that an amount of four billion nine hundred and sixty six million five hundred and ninety one thousand five hundred and thirty seven dollars of the United States of America (USD4,966,591,537.00) is allocated to the share capital of the Company, an amount of four billion four hundred and sixty nine million nine hundred and twenty eight thousand seven hundred and eighty three dollars of the United States of America with sixty five cents (USD4,469,928,783.65) to the share premium reserve and an amount of four hundred and ninety six million six hundred and sixty two thousand seven hundred and fifty three dollars of the United States of America with seventy cents dollars of the United States of America (USD496,662,753.70) to the legal reserve of the Company.

Evidence of the contribution of the Contribution in Kind to the Company, between the Sole Shareholder and the Company was shown to the undersigned notary.

Subsequent thereto, it was resolved to amend article 5.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows: "The issued corporate capital of the Company is set at four billion nine hundred and sixty six million six hundred and twenty seven thousand five hundred and thirty seven dollars of the United States of America (USD4,966,627,537.00), divided into thirty six thousand (36,000) Class A Units and four billion nine hundred and sixty six million five hundred and ninety one thousand five hundred and thirty seven (4,966,591,537) Class B Units."

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

#### Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at twenty thousand Euro (€ 20,000).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done and signed in Luxembourg-City on the day beforementioned.

After reading these minutes to the appearing party, such appearing party signed together with the undersigned notary the present deed.

#### Followed by a French translation

Pardevant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, en date du six décembre deux mille dix,

a comparu

Ternium S.A., une société anonyme ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98668, représentée par Raúl Héctor Darderes, résidant à Buenos Aires, Argentine, et Javier Marti, demeurant professionnellement à Buenos Aires, Argentine, en vertu d'une procuration datée du 6 décembre 2010, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de «Ternium Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154306, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1725, page 82779, du 24 août 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A émises dans la Société de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et les résolutions peuvent valablement être prises par l'Associé Unique sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-dessous:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre milliards neuf cent soixante six millions cinq cent quatre vingt onze mille cinq cent trente sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.966.591.537,00) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 36.000) à quatre milliards neuf cent soixante six millions six cent vingt sept mille cinq cent trente sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.966.627.537,00) par l'émission de quatre milliards neuf cent soixante six millions cinq cent quatre vingt onze mille cinq cent trente sept (4.966.591.537,00) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,00) chacune et un prix de souscription total de neuf milliards neuf cent trente trois millions cent quatre vingt trois mille soixante quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cinq cents (USD 9.933.183.074,35); souscription aux Parts Sociales de Classe B ainsi émises par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par voie d'un apport en nature consistant en:

(a) 38.885.970 actions ordinaires, sans valeur nominale, de Ternium Brasil S.A., une société (sociedade por ações) organisée sous les lois du Brésil, inscrite auprès du Registre National des Personnes Morales (Cadastro Nacional da Pessoa Jurídica) sous le numéro 09.656.666/0001-77, et ayant son siège social à Av. Rio Branco No. 110- 6e étage, suite 601, Ville de Rio de Janeiro, Etat de Rio de Janeiro, Brésil («Ternium Brasil»), représentant 95% du capital social émis de Ternium Brasil (les «Actions de Ternium Brasil»); (b) 100.000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1,00 (un franc suisse) par action de Ternium Investments Switzerland AG, une société (Aktiengesellschaft) organisée sous les lois suisses, inscrite auprès du Registre de Commerce du Canton de Zug (Handelsregister des Kantons Zug) sous le numéro CH-170.3.034.919-9, et ayant son siège social à Industriestrasse 16, Zug, Suisse («Ternium Investments Switzerland»), représentant 100% du capital social émis de Ternium Investments Switzerland (les «Actions de Ternium Investments Switzerland»); (c) 73.759.206.716 actions au porteur d'une valeur nominale de UYU 1,00 (un peso uruguayen)

de Ternium Investments S.A. (anc. Dirken Company S.A.), une société (sociedad anónima) organisée sous les lois d'Uruguay, ayant comme numéro d'identification fiscal (Registro Único de Contribuyente) le numéro 216089580019, et ayant son siège social à La Cumparsita 1373, 2e étage, Montevideo, Uruguay («Ternium Investments Uruguay»), représentant 100% du capital social émis de Ternium Investments Uruguay (les «Actions de Ternium Investments Uruguay»); (d) 1 part sociale (quota) d'une valeur nominale de EUR 1.712.413,42 (un million sept cent douze mille quatre cent treize Euros et quarante-deux cents) de Ylopa – Serviços de Consultadoria Lda., une société à responsabilité limitée (sociedade por quotas) organisée sous les lois du Portugal, inscrite auprès du Registre de Commerce de la Zone Franche de Madeira (Conservatória do Registo Comercial de Zona Franca da Madeira) sous le numéro 511 138 083, et ayant son siège social à Rua da Alfândega, n° 74-76, 2e étage, G, Funchal, Madeire, Portugal («Ylopa»), représentant approximativement 85,62% du capital social de Ylopa (les «Parts Sociales de Ylopa»), et ensemble avec les Actions de Ternium Brasil, les Actions de Ternium Investments Switzerland et les Actions de Ternium Investments Uruguay, étant collectivement désignées les «Actions»); (e) valeurs mobilières détenues par l'apporteur à la date des présentes (les «Valeurs Mobilières»); (f) des créances (claims) envers Consorcio Siderurgia Amazonia, S.L. (Sociedad Unipersonal), une société organisée sous les lois d'Espagne («Amazonia»), pour un montant total de USD 220.320.837,50 (deux cent vingt millions trois cent vingt mille huit cent trente-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents); (g) des créances (claims) envers Ternium Internationaal B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) organisée sous les lois des Pays-Bas, pour un montant total de USD 397.733.110,40 (trois cent quatre-vingt-dixsept millions sept cent trente-trois mille cent dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents); (h) des créances (claims) envers Ternium Procurement S.A., une société (sociedad anónima) organisée sous les lois d'Uruguay, pour un montant total de USD 403.267.447,61 (quatre cent trois millions deux cent soixante-sept mille quatre cent quarante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante et un cents); (i) des créances (claims) envers Ternium Treasury Services B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) organisée sous les lois des Pays-Bas («TTS»), pour un montant total de USD 34.881.066,23 (trente quatre millions huit cent quatre vingt un mille soixante six dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt trois cents);(j) des créances (claims) envers TTS pour un montant total de USD 23.573.546,31 (vingt trois millions cinq cent soixante treize mille cinq cent quarante six dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente et un cents) ce qui après application d'un taux de change de USD/EUR 1.2983 est équivalent à USD 30.605.535,17 (trente millions six cent cinq mille cinq cent trente cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix sept cents) (les créances mentionnées aux points (f), (g), (h), (i) et (j) étant collectivement désignées les «Créances»); et (k) des espèces pour un montant total de vingt quatre millions neuf cent soixante quinze mille huit cent dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre vingt un cents (USD 24.975.810,81) (les «Espèces» et ensemble avec les Créances, les Actions et les Valeurs Mobilières, l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à neuf milliards neuf cent trente trois millions cent quatre vingt trois mille soixante quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cinq cents (USD 9.933.183.074,35); allocation d'un montant de quatre milliards neuf cent soixante six millions cinq cent quatre vingt onze mille cinq cent trente sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.966.591.537,00) au capital social de la Société, allocation d'un montant de quatre milliards quatre cent soixante neuf millions neuf cent vingt huit mille sept cent quatre vingt trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante cinq cents (USD 4.469.928.783,65) au compte prime d'émission et allocation d'un montant de quatre cent quatre vingt seize millions six cent soixante deux mille sept cent cinquante trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante dix cents (USD 496.662.753,70) à la réserve légale.

2. Modification subséquente de l'article 5.3. des statuts de la Société. Ensuite, les décisions suivantes ont été passées:

#### *Résolution unique*

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre milliards neuf cent soixante six millions cinq cent quatre vingt onze mille cinq cent trente sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.966.591.537,00) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 36.000) à quatre milliards neuf cent soixante six millions six cent vingt sept mille cinq cent trente sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.966.627.537,00) par l'émission de quatre milliards neuf cent soixante six millions cinq cent quatre vingt onze mille cinq cent trente sept (4.966.591.537,00) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,00) chacune et un prix de souscription total de neuf milliards neuf cent trente trois millions cent quatre vingt trois mille soixante quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cinq cents (USD 9.933.183.074,35) .

A la suite de quoi, les quatre milliards neuf cent soixante six millions cinq cent quatre vingt onze mille cinq cent trente sept (4.966.591.537,00) Parts Sociales de Classe B ont été souscrites par l'Associé Unique, représenté par Raúl Héctor Darderes et Javier Marti, tel qu'indiqué ci-avant.

Le prix de souscription total des Nouvelles Parts Sociales de Class B a été entièrement libéré par voie de l'Apport en Nature tel que décrit et défini dans l'ordre du jour.

L'Associé Unique a pris connaissance de la valeur de l'Apport en Nature tel que décrit dans un «Rapport du Conseil de Gérance de Ternium Investments S.à r.l. (la «Société») relatif à une proposition d'apport en nature par Ternium S.A.» daté 6 décembre 2010 (lequel rapport d'évaluation sera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui) dont la conclusion est la suivante: «Après avoir attentivement considéré toutes les informations jugées appropriées, rien n'a attiré l'attention du Conseil qui lui permettrait de croire que la valeur de l'Apport n'est pas au moins égale à la somme de la valeur nominale et de la prime d'émission des Parts Sociales de Classe «B» devant être émises en contrepartie de l'Apport,



et de la réserve légale y relative s'élevant à USD 9.933.183.074,35 (neuf milliards neuf cent trente trois millions cent quatre vingt trois mille soixante quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cinq cents)».

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature à neuf milliards neuf cent trente trois millions cent quatre vingt trois mille soixante quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cinq cents (USD 9.933.183.074,35) et a décidé qu'un montant de quatre milliards neuf cent soixante six millions cinq cent quatre vingt onze mille cinq cent trente sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.966.591.537,00) soit alloué au capital social de la Société, un montant de quatre milliards quatre cent soixante neuf millions neuf cent vingt huit mille sept cent quatre vingt trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante cinq cents (USD 4.469.928.783,65) au compte prime d'émission et un montant de quatre cent quatre vingt seize millions six cent soixante deux mille sept cent cinquante trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante dix cents (USD 496.662.753,70) à la réserve légale de la Société.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société, entre l'Associé Unique et la Société, a été montrée au notaire soussigné.

En conséquence de ce qui précède, il a été décidé de modifier l'article 5.3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante: «Le capital social émis de la Société est fixé à quatre milliards neuf cent soixante six millions six cent vingt sept mille cinq cent trente sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4,966,627,537.00) divisé en trente six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A et quatre milliards neuf cent soixante six millions cinq cent quatre vingt onze mille cinq cent trente sept (4.966.591.537,00) Parts Sociales de Classe B.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à vingt mille Euros (€ 20.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R.H.DARDERES, J. MARTI, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 07 décembre 2010. Relation: GRE/2010/4274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 09 décembre 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010164948/268.

(100190271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

#### **Belron NS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.989.012.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.237.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of the month of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Belron S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 71639, represented by Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 7 December 2010, being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in Belron NS S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 156237, incorporated on 20 October 2010 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 November 2010 under number 2575.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are the following:

- Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one billion nine hundred and eighty eight million nine hundred and ninety nine thousand five hundred Euro (EUR 1,988,999,500) by (i) the increase of the nominal value of the shares from one Euro (EUR 1) to nineteen thousand eight hundred ninety Euro and twelve Euro cents (EUR 19,890.12) for a total amount of two hundred forty eight million six hundred fourteen thousand Euro (EUR 248,614,000) and (ii) the issue of eighty seven thousand five hundred (87,500) new shares at a nominal value of nineteen thousand eight hundred ninety Euro and twelve Euro cents (EUR 19,890.12) for a total subscription price of one billion seven hundred forty million three hundred eighty five thousand five hundred Euro (EUR 1,740,385,500) (together, the "Increase Amount"); payment of the Increase Amount by the contribution in kind of four million six hundred and ninety-seven thousand four hundred (4,697,400) shares in Belron International S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 71640, of one billion nine hundred eighty eight million nine hundred ninety nine thousand five hundred Euro (EUR 1,988,999,500); acknowledgment of the valuation report by the board of managers, approval of the value of one billion nine hundred and eighty eight million nine hundred and ninety nine thousand five hundred Euro (EUR 1,988,999,500) of the contribution in kind, allocation of an amount equal to (i) the increase of the nominal value of the shares and (ii) the nominal value of the new shares to the issued share capital; subscription to the shares, and consequential amendment of the first sentence of article 5;

After the above has been approved, the following resolution has been passed:

*Sole resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to increase the issued share capital of the Company to one billion nine hundred eighty nine million twelve thousand Euro (EUR 1,989,012,000) by an amount of one billion nine hundred eighty eight million nine hundred ninety nine thousand five hundred Euro (EUR 1,988,999,500) by (i) increasing the nominal value of the shares from one Euro (EUR 1) to nineteen thousand eight hundred ninety Euro and twelve Euro cents (EUR 19,890.12) for a total amount of two hundred forty eight million six hundred fourteen thousand Euro (EUR 248,614,000) and (ii) issuing eighty seven thousand five hundred (87,500) new shares at a nominal value of nineteen thousand eight hundred ninety Euro and twelve Euro cents (EUR 19,890.12) for a total subscription price of one billion seven hundred forty million three hundred eighty five thousand five hundred Euro (EUR 1,740,385,500) to the sole shareholder for the contribution in kind of four million six hundred and ninetyseven thousand four hundred (4,697,400) shares in Belron International S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 71640, of a total Increase Amount of one billion nine hundred eighty eight million nine hundred ninety nine thousand five hundred Euro (EUR 1,988,999,500).

The sole shareholder of the Company acknowledged the report of the board of managers on the contribution in kind, the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the contribution in kind amounts to one billion nine hundred eighty eight million nine hundred ninety nine thousand five hundred Euro (EUR 1,988,999,500) which is equal to (i) the increase of nominal value of the shares from one Euro (EUR 1) to nineteen thousand eight hundred ninety Euro and twelve Euro cents (EUR 19,890.12) and (ii) the total subscription price of one billion seven hundred forty million three hundred eighty five thousand five hundred Euro (EUR 1,740,385,500) of eighty seven thousand five hundred (87,500) new shares."

A copy of such report shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

The sole shareholder resolves to approve the valuation of the contribution in kind being one billion nine hundred eighty eight million nine hundred ninety nine thousand five hundred Euro (EUR 1,988,999,500).

Evidence of the contribution in kind to the Company and hence full payment of the Increase Amount was shown to the undersigned notary.

The sole shareholder resolved to allocate the Increase Amount as set forth in the agenda.

The sole shareholder resolves to amend the first sentence of article 5 to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at one billion nine hundred eighty nine million twelve thousand Euro (EUR 1,989,012,000) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of nineteen thousand eight hundred and ninety Euro and twelve Euro Cents (EUR 19,890.12) each."

All items on the agenda have thus been resolved on.

*Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at € 6,900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Belron S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71639, représentée par Me Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 décembre 2010, étant l'associé unique et détenant la totalité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises dans Belron NS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.237, constituée le 20 octobre 2010 suivant acte de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 novembre 2010 sous numéro 2575.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient la totalité des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

- Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de un milliard neuf cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.988.999.500) par (i) l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1) à dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros et douze cents (EUR 19.890,12) pour un montant total de deux cent quarante-huit millions six cent quatorze mille euros (EUR 248.614.000) et (ii) l'émission de quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) nouvelles parts sociales à une valeur nominale de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros et douze cents (EUR 19.890,12) pour un prix total de souscription de un milliard sept cent quarante millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 1.740.385.500) (ensemble, le «Montant de l'Augmentation»); paiement du Montant de l'Augmentation par l'apport en nature de quatre millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents (4.697.400) actions dans Belron International S.A., une société anonyme constitué sous les lois de Luxembourg, avec siège social à 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 71640 de un milliard neuf cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.988.999.500); constat du rapport d'évaluation du conseil de gérance, approbation de la valeur de un milliard neuf cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.988.999.500) de l'apport en nature, allocation d'un montant égal à (i) l'augmentation de la valeur nominale des nouvelles parts sociales et (ii) la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital social émis; souscription aux nouvelles parts sociales et modification subséquente de la première phrase de l'article 5;

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été prise:

*Résolution Unique*

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social émis de la Société à un milliard neuf cent quatre-vingt-neuf millions douze mille euros (EUR 1.989.012.000) par un montant de un milliard neuf cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.988.999.500) en (i) augmentant la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1) à dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros et douze cents (EUR 19.890,12) pour un montant total de deux cent quarante-huit millions six cent quatorze mille euros (EUR 248.614.000) et (ii) émettant quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) nouvelles parts sociales à une valeur nominale de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros et douze cents (EUR 19.890,12) pour un prix total de souscription de un milliard sept cent quarante millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 1.740.385.500) à l'associé unique en contrepartie de l'apport en nature de quatre millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cents (4.697.400) actions dans Belron International S.A., une société anonyme constitué sous les lois de Luxembourg, avec siège social à 9B, Boulevard du Prince Henri, L 1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 71640 d'un Montant de l'Augmentation total de un milliard neuf cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.988.999.500).

L'associé unique de la Société a constaté le rapport du conseil de gérance sur l'apport en nature, dont la conclusion a la teneur suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'apport en nature s'élève à un milliard neuf cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.988.999.500) qui est égale (i) à l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1) à dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros et douze cents (EUR 19.890,12) et (ii) au prix total de souscription de un milliard sept cent quarante millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 1.740.385.500) des quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) nouvelles parts sociales.»

Une copie de ce rapport restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble.



L'associé unique de la Société décide d'approuver l'évaluation de l'apport en nature de un milliard neuf cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.988.999.500).

Preuve de l'apport en nature à la Société et par là même paiement intégral du Montant de l'Augmentation a été montrée au notaire instrumentant.

L'associé unique a décidé d'allouer le Montant de l'Augmentation tel que décrit dans l'ordre du jour.

L'associé unique décide de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 afin qu'elle ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un milliard neuf cent quatre-vingt-neuf millions douze mille euros (EUR 1.989.012.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix euros et douze cents (EUR 19.890,12) chacune.»

Une décision a donc été prise sur chacun des points portés à l'ordre du jour.

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui sont à la charge de la Société, suite au présent acte sont estimés à € 6.900,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15499. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164477/163.

(100190459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

### **BK Restaurant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6601 Wasserbillig, Aire de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 157.258.

#### STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den dreissigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

MOONLIGHT CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in 28, Route de Thionville, L-6791 Grevenmacher, RCS Luxemburg Nummer B 113105, hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrates mit Einzelzeichnungsberechtigung, Herrn Michael Rolf BERGER, Bankkaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, Auf der Weismark 25 (Deutschland).

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Der vorbenannte Erschienene errichtet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "BK Restaurant S.à r.l.".

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Mertert.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft: Gegenstand des Unternehmens ist der Betrieb eines Restaurants nach dem Burger King Franchise System.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig EURO (EUR 125,-).

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfälle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Vorübergehende Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

#### *Zeichnung der Anteile*

Die 100 Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- MOONLIGHT CONSULTING S.A., vorbenannt, .....	100 Anteile
TOTAL .....	100 Anteile

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung hat der Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zur alleinigen Geschäftsführerin wird MOONLIGHT CONSULTING S.A., vorbenannt, ernannt, und als ständiger Vertreter wird Herr Michael Rolf BERGER, vorbenannt, geboren in Trier (Deutschland), am 11. Mai 1963, bezeichnet.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6601 Wasserbillig, Aire de Wasserbillig.

Der Notar hat den Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Erschienene ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Michael Rolf Berger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2010. LAC / 2010 / 54366. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 10. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010164516/98.

(100190494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Magni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.426.

*Extrait de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 octobre 2010*

M. Sandro CAPUZZO a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 avril 2006.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAGNI S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010165645/13.

(100191364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**Ashford Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 108.044.

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ASHFORD HOLDINGS S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.044, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1005 du 7 octobre 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie BIRCK, Corporate Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Annerose GÖBEL, Corporate Administrator, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Audrey LEJAIL, Senior Corporate Administrator, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la Société en société de participations financières pleinement imposable (SOPARFI), avec effet au jour de l'acte.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

3. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

4. Nomination de M. Marco RIES comme commissaire aux comptes en remplacement de SG Services S. à r. l. avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2010.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de participations financières pleinement imposable (SOPARFI), avec effet au jour de l'acte;

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);

- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

**A. Nom - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ASHFORD HOLDINGS S.A.", (ci-après dénommée la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

### **C. Conseil d'administration**

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.



Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quinzième jour du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### F. Exercice social - Bilan

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### G. Application de la loi

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2010, Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en remplacement du commissaire aux comptes actuel SG SERVICES S.à r.l., démissionnaire.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Annerose GÖBEL, Audrey LEJAIL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2010. Relation GRE/2010/3666. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164454/237.

(100190792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Europro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 28.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170931/10.

(100197015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Luxembourg), Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 155.462.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Maître Brigitte POCHON, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, acting as special attorney of Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Luxembourg) S.A. (hereafter the "Company") pursuant to a resolution of the board of directors of the Company held on the 5<sup>th</sup> October 2010.

An extract of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting in her official capacity declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, on the 24<sup>th</sup> of August 2010, in course of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since then.

2. The share capital is set at 400,000 PLN (four hundred thousand Polish zloty) represented by 400,000 (four hundred thousand) ordinary shares (the "Shares") in registered form and with a nominal value of 1 PLN (one Polish zloty) each, all subscribed and fully paid up.

3. According to article 5.2 paragraph 1 of the articles of association of the Company, the authorized capital, is set at 10,000,000 PLN (ten million Polish zloty), consisting of 10,000,000 (ten million) ordinary shares. Moreover, the article 5.2 allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders.

4. During its meeting dated the 5<sup>th</sup> of October 2010, the board of directors resolved to increase the share capital of the Company from the amount of 400,000 PLN (four hundred thousand Polish zloty) to 8,900,000 PLN (eight million nine hundred thousand Polish zlotys) within the limits of the authorized share capital of the Company by creating and issuing 8,500,000 (eight million five hundred thousand) new ordinary Class B Shares in registered form and with a nominal value of 1 PLN (one Polish zloty) each, which were all subscribed and paid up in cash as detailed in the Board meeting.

5. It results that the amount of 8,500,000 PLN (eight million five hundred thousand Polish zlotys) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

6. As a consequence of such increase of capital, the article 5.1 of the articles of association of the Company has henceforth the following wording:

"The share capital is set at 8,900,000 PLN (eight million nine hundred thousand Polish zlotys) represented by 8,900,000 (eight million five hundred thousand) ordinary shares (the "Shares") in registered form and with a nominal value of 1 PLN (one Polish zloty) each, all subscribed and fully paid-up.

The Shares representing the share capital are divided into two (2) classes:

- 320,000 (three hundred twenty thousand) Shares are Class A Shares (the "Class A Shares");
- 8,580,000 (eight millions five hundred eighty thousand) Shares are Class B Shares (the "Class B Shares"). "

*Valuation*

The amount of expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximatively EUR 2,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour d'octobre.

Par devant, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Brigitte POCHON, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Kredyt Inkaso Portfolio Investments (Luxembourg) S.A., (ci-après la "Société"), en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société réuni en date du 5 octobre 2010.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 août 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à 400.000 PLN (quatre cent mille zloty polonais) représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions ordinaires (les "Actions"), sous forme nominative et avec une valeur nominale de 1 PLN (un zloty polonais) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

3. Aux termes de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à 10.000.000 PLN (dix millions de zloty polonais), composé de 10.000.000 (dix millions) d'actions ordinaires. En outre, l'article 5.2 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé et, en particulier, à procéder à de telles émissions sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

4. Lors de sa réunion du 5 octobre 2010, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 400.000 PLN (quatre cent mille zloty polonais) à 8.900.000 PLN (huit million neuf cent mille zloty polonais) dans les limites du capital autorisé de la Société par la création et l'émission de 8.500.000 (huit millions cinq cent mille) nouvelles Actions sont des actions de catégorie B, sous forme nominative et avec une valeur nominale de 1 PLN (un zloty polonais) chacune, toutes entièrement libérées par apports en espèces tel que détaillé dans le procès verbal du Conseil d'administration.

5. Il résulte que le montant total de 8.500.000 PLN (huit millions cinq cent mille zloty polonais) est à la libre disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

6. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5.1 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 8.900.000 PLN (huit millions neuf cent mille zloty polonais) composé de 8.900.000 (huit millions neuf cent mille) actions ordinaires (les "Actions"), sous forme nominative et avec une valeur nominale de 1 PLN (un zloty polonais) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Actions représentant le capital social sont divisées en deux (2) catégories:

- 320.000 (trois cent vingt mille) Actions sont des actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A");
- 8.580.000 (huit millions cinq cent quatre-vingt mille) Actions sont des actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B")."

*Frais, Évaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à approximativement EUR 2,800.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Brigitte POCHON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 novembre 2010. Relation GRE/2010/3726. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164754/101.

(100191183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Schunck Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3322 Bivange, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.301.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den vierten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Thorsten SCHUNCK, Schreinermeister, geboren in Schleiden (Deutschland) am 17. Dezember 1977, wohnhaft in D-50374 Erftstadt-Lechnich, Raiffeisenstraße, 4a.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "SCHUNCK DESIGN S.à r.l." („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Schreinerei.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde ROESER (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend-fünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundert fünfundsiebenzig Euro (125,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 6.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 7.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.



Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 10.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 12.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsechzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 14.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 15.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

**Art. 16.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 18.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herr Thorsten SCHUNCK, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter*

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-3322 Bivange, 5, rue de la Gare.
- 2) Herr Thorsten SCHUNCK, Schreinermeister, geboren in Schleiden (Deutschland) am 17. Dezember 1977, wohnhaft in D-50374 Ertstadt-Lechnich, Raiffeisenstraße, 4a wird zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

#### *Anmerkung*

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

*Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Thorsten SCHUNCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2010. Relation GRE/2010/3807. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE

Junglinster, den 14. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010165762/115.

(100191365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

**A.O.S. S.A., Administration - Organisation - Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-5670 Altwies, 2, rue Jean-Pierre Koppes.

R.C.S. Luxembourg B 37.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Administration - Organisation - Services S.A. en abrégé: A.O.S. S.A.

Administration and Office Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2010171052/12.

(100198256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**HEIRENS Sàrl, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Romain HEIRENS Sàrl).**

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 93.366.

L'an deux mil dix, le trente novembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. Monsieur Romain HEIRENS, entrepreneur de construction, né à Luxembourg le 24 juillet 1962, matricule 1962 0724 214, demeurant à L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés,

2. Monsieur Guy LIENERS, employé privé, né à Ettelbruck, le 25 mai 1972, matricule 1972 05 25 111, demeurant à L-9451 Bettel, 3, Kierfechtswée;

3. Monsieur Marco RINGS, ingénieur diplômé, né à Trèves, le 12 mars 1971, matricule 1971 03 12 039, demeurant à D-54668 Echternacherbrück, In Badlien 28, et

4. Madame Marlyn HEIRENS, indépendante, née à Luxembourg le 24 juillet 1964, matricule 1964 07 24 202, demeurant à L-9372 Gilsdorf, 9, Schellecksgaass.

Après avoir établi qu'ensemble les comparants sub 1. à 3. possèdent toutes les cinq cents (500) parts de la société à responsabilité limitée Romain HEIRENS s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-9371 Gilsdorf, 10, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 93.366,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc CRAVATTE, de résidence à Ettelbruck, en date du 28 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 126 de l'année 1993, page 6.032,

et dont les comparants déclarent que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, publiée au Mémorial C numéro 1101 du 26 mai 2010,

les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

*Associés:*

Après que Messieurs LIENERS et RINGS ont renoncé à leur droit de préemption, Monsieur Romain HEIRENS cède et transporte toutes ses 350 (trois cent cinquante) parts sociales à Madame Marlyn HEIRENS, ici présente et qui accepte, moyennant le prix convenu entre parties, payé avant la passation des présentes hors la vue, la présence et la comptabilité du notaire instrumentaire, et dont le cédant donne quittance. Les cessionnaires sont propriétaires et ont la jouissance des parts cédées avec tous les droits et devoirs y attachés à partir de ce jour.

Monsieur HEIRENS, en sa qualité de gérant de la société, accepte la présente cession qu'il déclare lui avoir été dûment signifiée.

Suite à cette cession, la souscription des parts s'établit comme suit:

- Madame Marlyn HEIRENS: .....	350 parts sociales
- Monsieur Guy LIENERS: .....	100 parts sociales
- Monsieur Marco RINGS: .....	<u>50 parts sociales</u>
TOTAL: .....	500 parts sociales

*Dénomination:*

La société prend la dénomination de HEIRENS s.à r.l. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il a été constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HEIRENS s.à r.l."

*Gérance:*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Romain HEIRENS de son poste de gérant et le remercie pour l'exécution de son mandat dont décharge lui est accordée.

*Est nommé gérant technique:*

Monsieur Marco RINGS, ingénieur diplômé, né à Trèves, le 12 mars 1971, matricule 1971 03 12 039, demeurant à D-54668 Echternacherbrück, In Badlien 28,

*Est nommée gérante administrative:*

Madame Marlyn HEIRENS, employée privée, née à Luxembourg le 24 juillet 1964, matricule 1964 07 24 202, demeurant à L-9372 Gilsdorf, 9, Schellecksqaass.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants avec faculté de procuration.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: R. Heirens, G. Lieners, M. Rings, M. Heirens, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: CAP/2010/4272. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164866/64.

(100191225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Roda Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.228.

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appears:

Brannen International Ltd., a company incorporated on the 11<sup>th</sup> of June, 2008 under the laws of the British Virgin Islands, having its registered address at Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under BVI Company number 1486440,

here duly represented by Mrs Rachel UHL, jurist in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Acting as sole shareholder, owner of all the 100 (one hundred) shares representing the share capital of RODA INVESTMENTS SA, a Luxembourg public limited liability corporation (“société anonyme”), having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg R.C.S. at section B number B 148228, incorporated on 4 September 2009 by deed of the undersigned notary published in Memorial C no 1967 of 8 October, 2009 (the «Company»), and exercising then the powers devolved to its Extraordinary General Meeting of shareholders.

Considering this plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder has been previously informed, this one request the notary to act what follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to swap the 100 (one hundred) shares currently dividing and representing the share capital for 3'100 (three thousand and one hundred) shares with no indication of nominal value and to amend the articles of association accordingly.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company in the amount of € 1,879,650.- (one million eight hundred seventy-nine thousand six hundred and fifty euros), to raise it from € 31,000.- (thirty-one thousand euros) to € 1,910,650.- (one million nine hundred ten thousand six hundred and fifty euros), by the issuance of 187'965 (one hundred eighty-seven thousand nine hundred and sixty-five) shares with no indication of nominal value, benefiting of the same rights and advantages as the existing one, to be subscribed by the prenamed sole shareholder.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon intervenes Brannen International Ltd., here-above named sole shareholder and subscriber;

which declares to subscribe all the 187,965 (one hundred eighty-seven thousand nine hundred and sixty-five) new shares and to pay them up by conversion into capital and cancellation of a part of a certain, liquid and fully enforceable claim in its favour and against the company, by the amount of €1,879,650.- (one million eight hundred seventy-nine thousand six hundred and fifty euros), remaining creditor for the surplus.

*Assessment of the contribution*

This contribution is assessed to € 1,879,650.- (one million eight hundred seventynine thousand six hundred and fifty euros).

*Contribution valuation control*

This contribution has been audited by Montbrun Révision S.à r.l., réviseur d'entreprises in Luxembourg, pursuant to a report that concludes as follows:

«On basis of our diligences, no fact has come to our attention that causes us to believe that the claim against the company, amounting to EUR 1'879'650 which will be contributed as counterpart of the subscription of 187'965 new shares without indication of nominal value, is not certain, liquid and fully enforceable.

Montbrun Révision S. à r.l., represented by Mr Marc Thill, Registered Réviseur d'Entreprises. Luxembourg, 28 June 2010.»

This report will remain here attached.

*Documentation*

The existence of the claim and its ownership by Brannen International Ltd has been proved to the notary and the meeting on presentation of the agreement entered into between the contributor and the Company, evidencing the current indebtedness and its amount.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at € 1,910,650.- (one million nine hundred ten thousand six hundred and fifty euros), divided into 191'065 (one hundred ninety-one thousand and sixty-five) shares with no indication of nominal value.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand and six hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Brannen International Ltd., une société de droit des Iles Vierges Britanniques constituée le 11 juin 2008, ayant son siège social établi à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro de société BVI 1486440.

Représenté aux fins des présentes par Madame Rachel UHL, juriste à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour les besoins de l'enregistrement.

Agissant en qualité d'actionnaire unique, propriétaire des 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital social de RODA INVESTMENTS SA, une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre luxembourgeois du commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 148228, constituée le 4 septembre 2009 par acte reçu par le notaire soussigné publié au Mémorial C no 1967 du 8 octobre 2009 (la «Société») et exerçant à ce titre les prérogatives dévolues à l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé, celui-ci requiert le notaire d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'échanger les 100 (cent)actions qui divisent et représentent actuellement le capital social contre 3.100 (trois mille cent) actions sans désignation de valeur nominale et de modifier les statuts en conséquence.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de € 1.879.650,- (un million huit cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante euros), pour le porter de € 31.000,- (trente et un mille euros) à € 1.910.650,- (un million neuf cent dix mille six cent cinquante euros), par l'émission de 187.965 (cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-cinq) actions sans désignation de valeur nominale bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire par l'actionnaire unique nommé ci-avant.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription - Libération*

Intervient ensuite Brannen International Ltd., prédésignée,

qui déclare souscrire toutes les 187.965 (cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-cinq) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion en capital en annulation concomitante d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de € 1.879.650,- (un million huit cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante euros).

#### *Evaluation de l'apport*

Cet apport est évalué à € 1.879.650,- (un million huit cent soixante-dix-neuf mille six cent cinquante euros).

#### *Contrôle de l'évaluation de l'apport*

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par Montbrun Révision S. à r.l. réviseur d'entreprises agréé à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la créance sur la société d'un montant de EUR 1.879.650 qui sera apportée en contre partie de la souscription de 187.965 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, n'est pas certaine, liquide et exigible.

Montbrun Révision S. à r.l., représentée par Monsieur Marc Thill, Réviseur d'entreprises agréé. Luxembourg, le 28 juin 2010.»

Ce rapport restera ci-annexé.



*Documentation*

L'existence et la propriété dans le chef de Brannen International Ltd. de la créance apportée a été prouvée au notaire soussigné et à l'assemblée sur présentation de la convention intervenue entre l'apporteur et la société.

*Quatrième résolution*

En conséquence des constatations et décisions qui précèdent, l'apport ayant été totalement réalisé, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à € 1.910.650,- (un million neuf cent dix mille six cent cinquante euros) représenté par 191.065 (cent quatre-vingt-onze mille soixante-cinq) actions sans indication de valeur nominale.

*Coût*

Les droits, frais et honoraires à résulter du présent acte sont estimés sans nul préjudice à deux mille six cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29191. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010164879/140.

(100190880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Floristik Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.004.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2005 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 22. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010170933/10.

(100197074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Floristik Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.004.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 22. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010170934/10.

(100197077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Floristik Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.004.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 22. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010170935/10.

(100197080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Commercial & Industrial Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 53.728.

Les comptes annuels au 31/12/1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010171105/9.

(100197766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Floristik Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 105.004.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 22. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010170936/10.

(100197082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Commercial & Industrial Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 53.728.

Les comptes annuels au 31/12/1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010171106/9.

(100197770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Complus Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Complus Holding S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 45.647.

In the year two thousand and ten, on the 10<sup>th</sup> December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary of Esch sur Alzette,

an extraordinary general meeting was held of the shareholders of the public limited company COMPLUS HOLDING S.A., established and having its registered office at 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg, incorporated by virtue of an instrument attested by Maître Paul Frieders, then a Notary of Luxembourg, dated 22<sup>nd</sup> November 1993, published in Mémorial (Official Gazette) C No 19 of 19<sup>th</sup> January 1994, entered in the Register of Commerce and Companies, Luxembourg, under No B 45647.

The Articles of Incorporation of the company have been amended on several occasions, most recently in the terms of an instrument attested by Maître Blanche MOUTRIER, Notary of Esch-sur-Alzette, dated 30<sup>nd</sup> April 2010, published in Mémorial No 1220 of 10<sup>th</sup> June 2010.

The meeting commenced at 16.00 o'clock, under the chairmanship of Mrs Sylvie TALMAS-CEOLA, employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Miss Sarah URIOT, employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mr. Anouar BELLI, employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L2146 Luxembourg.

The Chairman stated as follows:

I. That it appears from an attendance list, drawn up and certified to be correct by the officers of the meeting, that the ONE THOUSAND SIX HUNDRED AND NINETY-EIGHT (1 698) shares without nominal value, representing the entire capital of the company of THIRTY-SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SEVENTY-FIVE US DOLLARS (USD 37 875) are duly represented at the present meeting, which as a result is duly constituted and is thus entitled to discuss and decide validly on the items on the agenda set out below, without prior convening notices, all the members of the meeting having agreed to meet without other formalities, after being apprised of the agenda.

There shall also remain attached hereto the attendance list and the instruments of proxy given by the shareholders represented, which, after being certified "ne varietur" by the officers of the meeting and the attesting notary, will be submitted with the said instrument to registration formalities.

II. That the agenda for the present meeting is as follows:

1. Transformation S.A. in SPF (société de gestion de patrimoine familial).
2. Total recasting of the Articles of Incorporation.
3. The resignation of two directors of the company.
4. Miscellaneous.

After discussing the above, the General Meeting unanimously made the following resolutions:

*First resolution*

Pursuant to the law providing for the abolition of holding companies, the regime of which will end on 31 December 2010, the General Meeting decides to transform the company «Société anonyme» in «Société de gestion de patrimoine familial».

*Second resolution*

The General Meeting resolves to recast the Articles of Incorporation in their entirety, so that they shall have the following wording:

« **Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «COMPLUS HOLDING S.A. SPF» (the "Company), société anonyme - société de patrimoine familial .

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 4. Object.** The exclusive object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005 on Financial Collateral Arrangements and the holding, management and disposal of cash and assets of whatever nature held in accounts.

The Company shall not be permitted to conduct any activity of a commercial nature, nor shall the Company be involved in the management of a company in which it holds a participation other than the exercise by the corporation of its rights as a shareholder of such a company.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes (such as the borrowing in any form and the granting of any assistance, advance or guarantee, each time against no consideration, to companies in which it has a direct interest), remaining always, however, within the limits established by the SPF Law on the company for the management of family assets.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the company is set at US\$ 37.875,- (thirty seven thousand eight hundred seventyfive dollars US), divided into 1.698 ( one thousand six hundred and ninety-eight) shares without par value.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 7. Shareholders meetings - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

**Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Friday of May at 10.30 am.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 9. Other meetings.** Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Composition of Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 11. Board meetings.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Representation.** The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 14. Supervision.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 16. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 17. Dissolution.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of May eleven, two thousand seven on société de gestion de patrimoine familial («SPF») and with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto."

#### *Third resolution*

The General Meeting decides to accept the resignation of two directors Mr. Michael BOEMKE and Mr. Mads BRAEMER-JENSEN, and discharge is given to them.

There being no further items on the agenda and no-one seeking to speak, the Chairman closes the meeting.

#### *Costs*

The costs, expenses, charges and remuneration relating to this document shall all be borne by the company.

WHEREOF AN ACT, executed in Luxembourg on the date first above written.

And after reading over and interpretation to the parties present, all of whom are known to the attesting notary as regards their forenames, surnames, status and places of residence, the latter signed the present minutes with the notary.

#### **Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPLUS HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 19 du 19 janvier 1994, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 45647.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 1220 du 10 juin 2010.

La séance est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS-CEOLA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 6365, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1.698) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS AMERICAINS (US\$ 37.875.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer



et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transformation de S.A. en SPF (Société de gestion de patrimoine familial).
- 2.- Refonte complète des statuts.
- 3.- Démission de 2 administrateurs.
- 4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Dans le cadre de la loi prévoyant la suppression des sociétés holding et dont le régime prendra fin le 31 décembre 2010, l'assemblée générale décide de transformer la société anonyme en société de patrimoine familial («SPF»).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «COMPLUS HOLDING S.A. SPF» (la «Société»), société anonyme - société de gestion de patrimoine familial.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les Contrats de Garantie Financière et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, et la Société ne pourra pas non plus être impliquée dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de cette société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle ni ne maintiendra un établissement commercial ouvert au public.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social (tel l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, à chaque fois sans contrepartie, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct), en restant toujours, cependant, dans les limites établies par la Loi SPF sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à US\$ 37.875.- (trentesept mille huit cent soixante-quinze US\$), représenté par 1.698.- (mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions, sans désignation de valeur nominale.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7. Assemblée des actionnaires – Dispositions générales.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept concernant la société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide les démissions des deux administrateurs Monsieur Michael BOEMKE et Monsieur Mads BRAEMER-JENSEN et décharge leur est donnée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Talmas-Ceola, S. Uriot, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164568/334.

(100190998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

**Floristik Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.004.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, 22. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010170937/10.

(100197084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Focalize S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5670 Altwies, 10A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.181.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL  
Notaire

Référence de publication: 2010170940/11.

(100196300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**GCPO Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.299.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170956/10.

(100196999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Air Ghelamco, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.850.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2010171054/12.

(100197456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**H.B.F. Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 143.589.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170957/10.

(100196971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**VGSSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 144.485.

---

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme de la société VGSSE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 144485, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 25 février 2009, numéro 419 (ci-après la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge SEGUIN, administrateur de sociétés, demeurant à Sterling Pines Road, Tuxedo Park, NY 10987 - USA (le "Président").

Le Président choisit comme secrétaire Maître Michael MBAYI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Scrutateur").

Ces trois personnes forment le bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate que les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée du 15 octobre 2010:

A) Que la présente Assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente et un Euros (EUR 31,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cinq cents (500) actions de catégorie I d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune et cinq cents (500) actions de catégorie II d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune, au montant de trente et un mille trente et un Euros (EUR 31.031,-) représenté par cinq cent une (501) actions de catégorie I d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune et cinq cents (500) actions de catégorie II d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

2. Emission d'une action de catégorie I d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-).

3. Renonciation des actionnaires de la Société à leurs droits de préemption dans le cadre de l'augmentation de capital susmentionnée.

4. Agrément de la société 901 D, LLC, ayant son siège social au 360 Route 59, Tallman, New York 10982 en qualité de nouvel actionnaire de la Société tel que requis par l'article 6-3 des statuts de la Société.

5. Souscription et paiement d'une action de catégorie I d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) par la société 901 D, LLC.

6. Possibilité octroyée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société par le biais du capital autorisé pour un montant maximum de neuf cent trente mille Euros (EUR 930.000,-) divisé en trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (EUR 31,-) chacune et modification des statuts en conséquence conformément au projet de statuts attaché à la convocation de la présente assemblée générale extraordinaire.

7. Refonte des statuts conformément au projet de statuts attaché à la convocation de la présente assemblée générale extraordinaire.

8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les sujets portés à l'ordre du jour.

C) Que 50 % du capital social étant représentée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour et du projet de statuts qui leur a été communiqué au préalable.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente et un Euros (EUR 31,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cinq cents (500) actions de catégorie I d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune et cinq cents (500) actions de catégorie II d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune, au montant de trente et un mille trente et un Euros (EUR 31.031,-) représenté par cinq cent une (501) actions de catégorie I d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune et cinq cents (500) actions de catégorie II d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'émettre une action de catégorie I d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-).

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la renonciation des actionnaires de la Société à leur droit de préemption dans le cadre de l'augmentation de capital susmentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'agréer la société 901 D, LLC, ayant son siège social au 360 Route 59, Tallman, New York 10982 (U.S.A.), en qualité de nouvel actionnaire de la Société, tel que requis par l'article 6-3 des statuts de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la souscription et le paiement d'une action de catégorie I d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) par la société 901 D, LLC.

#### *Souscription et Paiement*

La société 901 D, LLC précitée, représentée par Monsieur Serge SEGUIN, prénommé, a déclaré souscrire à une action de catégorie I d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) et libérer intégralement cette nouvelle action par le transfert d'un montant en numéraire de trente et un Euros (EUR 31,-).

Il résulte du certificat de blocage présenté au notaire soussigné que la nouvelle action de catégorie I a été entièrement libérée par la société 901 D, LLC de telle sorte que le montant de trente et un Euros (EUR 31,-) est à la libre disposition de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder au conseil d'administration de la Société la possibilité d'augmenter le capital social de la Société par le biais du capital autorisé pour un montant maximum de neuf cent trente mille Euros (EUR 930.000,-) divisé en trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euro (EUR 31,-) chacune et de modifier les statuts de la Société en conséquence conformément au projet de statuts attaché à la convocation de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts conformément au projet de statuts attaché à la convocation de la présente assemblée générale extraordinaire, lesquels auront désormais la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi") et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination de VGSSE S.A. (la "Société").

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLLE TRENTE ET UN EUROS (31.031,00 €) représenté par CINQ CENT UNE (501) actions de catégorie I d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,00 €) chacune et de CINQ CENTS (500) actions de catégorie II d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,00 €) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à NEUF CENT TRENTE MILLE EUROS (930.000.- €) divisé en TROIS CENT MILLE (300.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,00 €) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et a le pouvoir de réaliser une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.



Le montant de l'augmentation de capital pourra être souscrit et émis dans les termes et conditions que le Conseil d'Administration déterminera, plus spécialement la souscription et le paiement des actions à souscrire et à émettre, si les actions sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, dans quelle mesure le paiement des nouvelles actions souscrites est acceptable soit en numéraire ou actifs autres qu'en numéraire.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer à tout administrateur ou officier dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement d'actions représentant tout ou une partie du montant de l'augmentation du capital.

Suite à chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la Loi, le premier paragraphe du présent article sera amendé de manière à refléter l'augmentation effective; un tel amendement sera enregistré sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne dûment autorisée et ayant le pouvoir de le faire.

Le Conseil d'Administration devra déterminer le type, prix, taux d'intérêt, terme de l'émission, le remboursement et toutes les autres conditions relatives à cette émission.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société pourront être augmentés ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la façon requise pour amender les présents statuts.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatifs.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la Loi.

## **Art. 6.**

### **6-1 Définition:**

Par cession on entend toute opération à titre onéreux ou gratuit entraînant le transfert de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit des actions émises par la Société, à savoir: cession, transmission, échange, apport en société, fusion et opération assimilée, cession judiciaire, constitution de trust, nantissement, transmission universelle de patrimoine, liquidation...

### **6-2 Droit de préemption:**

Toutes les cessions d'actions de catégorie II sont soumises au respect du droit de préemption suivant:

Dans l'hypothèse où un actionnaire détenant des actions de catégorie II souhaiterait se séparer de tout ou partie de celles-ci, les actionnaires détenant des actions de catégorie I bénéficieront d'un droit de préemption sur ces actions de catégorie II au prorata de leur participation dans le capital social.

En cas d'exercice du droit de préemption, le prix unitaire de l'action sera fixé par le Conseil d'Administration de la Société sur base de la valeur de marché.

Pour permettre l'exécution de ces dispositions relatives au droit de préemption, l'actionnaire qui envisagerait de céder ses actions doit notifier aux actionnaires bénéficiant du droit de préemption avec copie au Conseil d'administration de la Société, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, la cession projetée en mentionnant le nombre d'actions qu'il souhaite céder, l'identité du cessionnaire, le prix et les conditions de la cession.

A compter de la réception de cette notification, les actionnaires bénéficiaires du droit de préemption devront faire connaître leur décision d'acquiescer dans le délai de quinze (15) jours.

Si l'exercice des droits de préemption ne permet pas l'acquisition de la totalité des actions mises en vente par l'actionnaire cédant, et sauf volonté contraire des actionnaires concernés, les droits de préemption seront réputés n'avoir jamais été exercés. Dans ce cas, et sous réserve de l'agrément ci-après prévu, l'actionnaire cédant pourra librement céder ses actions au cessionnaire mentionné dans la notification, sous réserve de la procédure d'agrément et du droit de sortie conjointe ci-après.

Toutefois, l'actionnaire cédant peut demander le bénéfice de l'exercice du droit de préemption à concurrence du nombre de titres pour lequel il aura été notifié par les autres actionnaires et procéder à la cession du solde des actions qu'il envisageait de céder, conformément aux dispositions des statuts.

Lorsque tout ou partie des actions dont la cession est projetée n'aura pas été préemptée dans les conditions ci-dessus prévues, le cédant devra, si le cessionnaire est non actionnaire, se soumettre à la procédure d'agrément suivante.

### **Procédure d'agrément:**

Toutes les cessions d'actions, sauf entre actionnaires, sont soumises à la procédure d'agrément.

La procédure d'agrément est la suivante:

Le Conseil d'administration de la Société doit à défaut de préemption, convoquer une assemblée générale qui doit être tenue dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification du projet de cession. La décision d'agrément est prise en Assemblée Générale à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, l'actionnaire cédant prenant part au vote. La décision prise par l'Assemblée Générale est notifiée sans délai, soit par acte extrajudiciaire soit par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'actionnaire cédant.

A défaut de réponse dans le délai de 45 jours, l'agrément sera réputé accepté.

La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée.

L'actionnaire cédant peut céder librement dans un délai d'un mois à compter de l'octroi de l'agrément le nombre d'actions indiqué dans la notification de la décision d'agrément aux conditions prévues et à la société ou de la personne physique mentionnée dans ladite notification.

En cas de refus d'agrément, l'actionnaire cédant doit, dans un délai de dix jours à compter de la notification de la décision de refus d'agrément, indiquer à la Société au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, s'il entend renoncer à son projet de cession.

A défaut d'exercice de ce droit de repentir, la Société doit dans le délai de trois mois à compter de la notification de la décision de refus d'agrément:

- soit faire racheter les actions dont la cession était envisagée par un autre actionnaire;
- soit procéder elle-même à ce rachat; dans ce cas elle doit dans les six mois de ce rachat céder ces actions ou les annuler dans le cadre d'une réduction de son capital social.

Le prix de rachat des actions du cédant est fixé d'un commun accord. En cas de désaccord, le prix de rachat est déterminé par un expert désigné, soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale statuant en la forme de référés et ce sans recours possible.

Toute cession d'actions intervenue en violation des dispositions relatives au droit de préemption ou au droit d'agrément ci-dessus est nulle.

En outre, en cas de violation des dispositions relatives au droit de préemption ou au droit d'agrément l'actionnaire cédant en infraction sera tenu de céder la totalité de ses actions aux autres actionnaires au prorata de leur participation au capital social dans un délai d'un mois à compter de la révélation à la Société de l'infraction et ses droits non pécuniaires seront suspendus jusqu'à ce qu'il ait procédé à ladite cession. Le prix de la cession sera soit fixé de commun accord par les parties soit déterminé par un expert désigné, soit par les parties, soit à défaut d'accord entre elles par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale statuant en la forme de référé saisi, dans les formes légales s'il y a lieu, par la partie la plus diligente, et ce sans recours possible.

### **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des actionnaires sans motivation ni indemnités. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En vue de l'élection des membres du Conseil d'Administration, chaque catégorie d'actionnaires présentera à l'assemblée deux candidats au poste d'administrateur. L'ensemble des candidats ainsi présentés seront portés sur une liste soumise à la délibération de l'Assemblée Générale qui l'approuvera ou la rejettera dans son ensemble.

En cas de vacance d'un poste, le Conseil d'Administration convoquera sans délai une assemblée générale qui procédera à l'élection d'un nouveau conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Le président a une voix prépondérante au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 10.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de trois

Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, l'Assemblée générale est habilitée à procéder à la première nomination des administrateurs-délégués.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le Conseil d'Administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein.

Dans les rapports avec les tiers, les administrateurs-délégués représentent leur Société dans les limites de la gestion journalière sauf extension de leur mandat par une décision du Conseil d'administration leur accordant un pouvoir de représentation spécial.

Toutefois, les administrateurs délégués ne pourront, sans engager leur responsabilité, réaliser des opérations ou prendre des décisions susceptibles de modifier significativement l'organisation de la Société, la nature de son activité ou ses conditions d'exercice sans avoir préalablement consulté et obtenu l'autorisation du Conseil d'Administration. Cette consultation concerne particulièrement les opérations suivantes:

- Emprunts d'un montant supérieur à 50.000 € sur 12 mois,
- Garanties et sûretés d'un montant supérieur à 50.000 € sur 12 mois,
- Acquisition d'un élément d'actif supérieur à 50.000 €,
- Cession d'un élément d'actif supérieur à 50.000 €;
- Embauche ou licenciement d'un cadre dirigeant.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration. Le président du Conseil d'Administration ou un administrateur auquel a été déléguée cette compétence peuvent représenter la société dans les actes en justice.

#### **Titre IV - Surveillance**

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes les actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée en vertu des dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas nécessairement avoir la qualité d'actionnaire.

Un actionnaire peut également voter à l'assemblée générale des actionnaires par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence, conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification.

Les actionnaires sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité si ils participent à une assemblée générale par le biais de l'un de ces moyens. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Les décisions collectives ordinaires et/ou extraordinaires ne sont valablement prises sur première consultation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la majorité des actions octroyant un droit de vote.

Sur deuxième consultation, un quorum de 35 % des actions octroyant un droit de vote est requis.

Tout actionnaire a le droit de demander le report de toute assemblée générale pour un délai maximum d'un mois.

L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les résolutions visant à modifier une disposition des Statuts doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée, la Société transformée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit à défaut de décision contraire du Conseil d'Administration dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, dans le respect des conditions légales.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

#### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, coûts, honoraires et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à mille cent vingt-cinq Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête du présent document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Serge SEGUIN, Michael MBAYI, François BROUXEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 novembre 2010. Relation GRE/2010/3712. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010164985/331.

(100191021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

#### **Hofinco S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.

R.C.S. Luxembourg B 25.349.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010170962/11.

(100196963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**I Sapori d'Italia Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 109, rue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 145.013.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170965/10.

(100196652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Hofinco S.A. Holding, Société Anonyme,  
(anc. Hofinco S.A.).**

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.  
R.C.S. Luxembourg B 25.349.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2010170963/11.

(100196967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Capricorn Administration Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 108.601.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Décembre 2010.

Signature

*Administrateur/Gérant*

Référence de publication: 2010171080/12.

(100198611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**Home Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 139.034.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

*Notaire*

Référence de publication: 2010170964/11.

(100196304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Immobilière Cecon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 100.810.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010170968/10.

(100196869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Instaltec S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233-241, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 98.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170969/10.

(100196957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Jersa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 95.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170974/10.

(100196827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Curlyns S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 93.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CURLYNS S.A.  
FIDALUX S.A.  
Signature  
Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2010171126/13.

(100197561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**Macquarie International Investments Holdings L.P. & Cies S.E.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 142.903.

In the year two thousand and ten, on the sixth of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the partners of "MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P. & Cies S.E.N.C.", (hereinafter the "Partnership") a société en nom collectif incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 142.903.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 7 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 25 November 2008, number 2829, page 135748. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner dated 17 March 2009.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, notary's clerk, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of partnership interests held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, that the one million nine hundred and fifty-nine thousand seven hundred and sixty (1,959,760) partnership interests, representing the whole capital of the Partnership, are represented at this meeting.



All the partners declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To amend the corporate object of the Partnership so that it will hence read as follows:

**" Art. 4. Object.**

4.1 The corporate object of the Partnership is:

4.1.1 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments (including but not limited to notes, bonds, convertible bonds and redeemable convertible bonds) in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and;

4.1.2 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Partnership or any company or entity belonging to the same group as the Partnership (hereafter referred to as the "Connected Entities" and each as a "Connected Entity") as well as to any third party, within the limits of the laws of Luxembourg.

4.2 For purposes of article 4.1.2, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Partnership if such other entity directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Partnership, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.3 The Partnership may in particular enter into the following transactions:

4.3.1 make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries (whether corporate entities, partnerships or sociétés de personnes) of the Company or of a Connected Entity;

4.3.2 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

4.3.3 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Entity as well as to any third party;

4.3.4 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Partnership, or any director, manager or other agent of the Partnership or any of the Connected Entities, and to render any assistance to the Connected Entities, within the limits of the laws of Luxembourg;

4.3.5 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Partnership may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

4.3.6 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to its purpose;

it being understood that the Partnership will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector."

IV.- After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The partners decide to amend Clause 4 (object clause) of the articles of association of the Company as follows:

**" Art. 4. Object.**

4.1 The corporate object of the Partnership is:

4.1.1 to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments (including but not limited to notes, bonds, convertible bonds and redeemable convertible bonds) in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and;

4.1.2 to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial,

or any company being a direct or indirect shareholder of the Partnership or any company or entity belonging to the same group as the Partnership (hereafter referred to as the "Connected Entities" and each as a "Connected Entity") as well as to any third party, within the limits of the laws of Luxembourg.

4.2 For purposes of article 4.1.2, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Partnership if such other entity directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Partnership, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.3 The Partnership may in particular enter into the following transactions:

4.3.1 make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries (whether corporate entities, partnerships or sociétés de personnes) of the Company or of a Connected Entity;

4.3.2 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

4.3.3 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Entity as well as to any third party;

4.3.4 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Partnership, or any director, manager or other agent of the Partnership or any of the Connected Entities, and to render any assistance to the Connected Entities, within the limits of the laws of Luxembourg;

4.3.5 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Partnership may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

4.3.6 enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to its purpose;

it being understood that the Partnership will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de "MACQUARIE INTERNATIONAL INVESTMENTS HOLDINGS L.P. & Cies S.E.N.C." (ci après la "Société"), une société en nom collectif constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.142.903.

La Société a été constituée par un acte du notaire soussigné daté du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 novembre 2008, numéro 2829 page 135748. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Jean-Joseph Wagner en date du 17 mars 2009.

L'assemblée élit comme président Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, clerc de notaire, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les un million neuf cent cinquante neuf mille sept cent soixante (1,959,760) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modifier l'objet social de la Société comme suit:

**" Art. 4. Objet.**

4.1 L'objet de la Société est:

4.1.1 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes (incluant notamment les titres de dettes (notes), les obligations, les obligations convertibles et rachetables), sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts; et

4.1.2 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et, chacune, une «Société Apparentée»), ou à tout tiers, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

4.2 Pour les besoins de l'article 4.1.2, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

4.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

4.3.1 effectuer des investissements, soit directement, soit au travers de participations, directes ou indirectes, dans des filiales (qu'il s'agisse de sociétés de capitaux, sociétés de personnes ou de partnerships) de la Société ou d'un Société Apparentée;

4.3.2 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

4.3.3 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute Société Apparentée ou à tout tiers;

4.3.4 accorder ou recevoir toutes garanties, mettre ou prendre en gage ou fournir et recevoir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

4.3.5 conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

4.3.6 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec son objet; étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier."

IV.- Après une délibération réfléchie, l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Résolution unique*

Les associés décident de modifier la clause 4 (clause d'objet) des statuts de la Société et d'adopter la formulation suivante:

## " Art. 4. Objet.

### 4.1 L'objet de la Société est:

4.1.1 d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes (incluant notamment les titres de dettes (notes), les obligations, les obligations convertibles et rachetables), sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts; et

4.1.2 de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et, chacune, une «Société Apparentée»), ou à tout tiers, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

4.2 Pour les besoins de l'article 4.1.2, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

### 4.3 La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

4.3.1 effectuer des investissements, soit directement, soit au travers de participations, directes ou indirectes, dans des filiales (qu'il s'agisse de sociétés de capitaux, sociétés de personnes ou de partnerships) de la Société ou d'un Société Apparentée;

4.3.2 emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

4.3.3 avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute Société Apparentée ou à tout tiers;

4.3.4 accorder ou recevoir toutes garanties, mettre ou prendre en gage ou fournir et recevoir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

4.3.5 conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

4.3.6 conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec son objet; étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier."

### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 08 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54819. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010164800/249.

(100191027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

---

**Jersa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.239.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170975/10.

(100196828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Mercator Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 144.138.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCATOR ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010170995/11.

(100197020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Jersa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.239.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170976/10.

(100196829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Jersa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.239.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170977/10.

(100196830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Jersa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.239.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170978/10.

(100196832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Jersa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170979/10.

(100196834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Tim House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 96.124.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 23 décembre 2010 ainsi que l'extrait se référant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

*Pour la société*

ACR SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010171375/14.

(100197954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**K-Engineering, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8123 Bridel, 7, Bei den 5 Buchen.

R.C.S. Luxembourg B 129.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170980/10.

(100196974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Konplott S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 86.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170981/10.

(100197002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Konplott S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 86.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170982/10.

(100197007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.



**Les Charmes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5832 Fentange, 25, Op der Hobuch.  
R.C.S. Luxembourg B 32.273.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170984/10.

(100196754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Charterhouse Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 115.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey S.à r.l.  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2010171082/12.

(100197874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**Lion Participations SA Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 79.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010170986/10.

(100196964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Logis-Décors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 19.536.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010170987/10.

(100196865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Altuma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 97.407.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 28 décembre 2010.

SV SERVICES S.à r.l.  
9, rue basse  
L-4963 CLEMENCY  
Signature

Référence de publication: 2010172817/14.

(100201247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Maxi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6557 Dickweiler, 5, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 107.334.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010170992/10.

(100196866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**MECANO SERVICES Edmond Georges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 29.746.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010170993/10.

(100196864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Tradesystem Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4021 Esch-sur-Alzette, 11, rue Sainte Barbe.

R.C.S. Luxembourg B 67.936.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

*Cabinet comptable et fiscal*

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010171378/14.

(100197776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**G.F.E. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175407/10.

(100203179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**G.F.E. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175408/10.

(100203180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---